



## pourquoi la mère et le père ne sont pas tuteur conjointement

Par **trol**, le **02/10/2009** à **00:45**

Pourquoi sur tous les documents administratifs et scolaire concernant notre enfant le tuteur légal est son père, alors que lors de notre mariage il est dit que nous devons élever nos enfants de manière commune. Je déplore que nos 2 noms ne soient pas indiquées. Je me sent laissé de mes droit parentales vis à vis de la loi. De plus ce qui n'est pas logique c'est que c'est moi qui lui ai donné naissance et qu'il n'y a aucun doute sur son lien de parenté avec moi alors que pour l'homme le doute pourrai être possible. la loi va elle changer afin d'indiquer enfin sur les documents administratif le nom de la mère et du père.

Par **mincealors**, le **02/10/2009** à **11:36**

Je ne savais pas que cela pouvait se passer comme cela.  
Je vais me renseigner chez d'autres personnes.  
Au 21ème siècle, c'est incroyable.